

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 07 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 07 avril 2022 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10	<b><u>Présents</u></b> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY, Amandine MORIN, <b><u>Absent ayant donné procuration</u></b> : Charles LEFORT donne procuration à Arnaud CARRE, Christine LOGUIVY donne procuration à Axel HERVET <b><u>Absent non excusé</u></b> : Thierry CHAPON
---	--

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h47  
Il est constaté que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Compte Administratif 2021 : Présentation et lecture (Mr le Maire) vote (Axel HERVET)
- Compte de gestion 2021 : vote (Adeline PEPION)
- Vote des taux d'impositions 2022 : (Mr le Maire)
- Attribution résultat : (Mr le Maire)
- Attribution subvention associations : (Mr le Maire)
- Budget primitif 2022 : Présentation des projets, débat et vote (Mr le Maire)

**Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal**

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

**Compte administratif 2021 :**

Monsieur le Maire donne lecture du budget 2021 au conseil municipal. La commune du QUIOU termine son exercice avec un excédent de 58124.57 €. Après en avoir débattu et comme le stipule la loi Monsieur le Maire demande l'approbation du compte administratif et se retire de la salle.

Monsieur Axel HERVET, premier adjoint, est désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021.

Après étude et délibération, il fait procéder au vote des comptes administratifs 2021 à main levée POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Votants : 10      Votes pour : 9      Abstention non votant : 1 (Monsieur le Maire)

Les comptes administratifs 2021 sont approuvés.

### **Approbation des comptes de gestion 2021 pour le budget principal communal**

Madame Adeline PEPION, deuxième adjointe, demande au Conseil Municipal, après étude et délibération, d'approuver les comptes de gestion 2021 **pour le budget communal**.

Votants : 10      Votes pour : 9      Abstention non votant : 1 (Monsieur le Maire)

Les comptes de gestion 2021 sont approuvés.

### **Affectation du résultat de 2021 pour le budget principal.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 58124.57 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **Résultat de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice : 6696.77 €

Résultats antérieurs reportés : 51427.80 €

**Résultat à affecter : 58124.57 €**

**Affectation : R 002 : 58 124.57 €**

#### **Solde d'exécution d'investissement :**

Résultat de l'exercice : - 7468.59 €

Résultats antérieurs reportés : 8373.88 €

**Résultat à affecter : 905.29 €**

**Affectation au R 001: 905.29 €**

**Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0.00**

Votants : 10      Votes pour : 10

### **Vote des taux d'impositions 2022 :**

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2022, d'appliquer 1 % d'augmentation concernant la taxe foncière (bâti) 35.84 % et la taxe foncière (non bâti) 56.6% actuellement.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée

Votants : 10      Votes pour : 10

**Les taux votés sont donc les suivants : Taxe foncière (bâti) : 36.20 %, Taxe foncière (non bâti) : 57.23 %**

### Subventions aux associations et autres organismes

Suite aux demandes reçues en mairie, Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour les associations qui en ont fait la demande. Les subventions seront versées après présentation par ces associations de leur compte de gestion de l'année et du bilan financier.

FNACA de Plouasne	50
Groupement des Communes aux Noms burlesques et chantants	50
Resto du Cœur	50
Palet Quiousien	50
Les Obélisques - fléchettes	50
APE du collège de Plouasne	72
ASS. Chasseurs	50
APE Evran - Le Quiou	72
Fondation du Patrimoine	55
AFBN	05

**MONTANT TOTAL : 504 €**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du budget primitif pour 2022.

En préambule, il insiste sur le fait que durant deux années à venir, il serait nécessaire de ne pas prévoir de grosses sommes d'investissement, une pause budgétaire s'impose.

Monsieur le Maire propose un budget équilibré partant essentiellement sur du fonctionnement.

Afin d'équilibrer le budget fonctionnement, il propose la somme de 276.864 euros.

De ces 276.864 euros, 49.000 euros seront budgétés pour le chapitre à caractère générale (011) cependant il indique qu'il ne faudrait pas dépasser 40.000 euros sur ce chapitre.

Les charges de personnel et frais assimilés représenteront 57.730 euros qui contiennent les frais de personnel et les différentes cotisations. (Chapitre 012)

Il est proposé de réaliser un virement de la section fonctionnement à la section d'investissement de 69.430 euros afin d'équilibrer ladite section. Ces 69.430 euros permettrait de se constituer un bas de laine pour des investissements futurs.

Les autres charges de gestion courante s'inscrivent à 90.765 euros dont 60.000 euros pour le syndicat des Faluns en prévoyant 10.000 euros de budget pour le fonctionnement de l'ALSH, reprise de compétence oblige et voulue par Dinan Agglomération. (Chapitre 65).

Monsieur le Maire rajoute que la reprise de la compétence aura des répercussions financières non négligeables pour le budget communal. En effet cela grèvera le budget d'investissement dans les mois qui viennent.

La prudence est donc de mise, Monsieur le Maire ajoutant qu'il regrette que l'agglomération ne remplisse pas son rôle d'institution fédératrice au service des familles. Pourquoi changer ce qui fonctionne bien et ne pas garder les spécificités de nos territoires inscrivent au sein de l'agglomération.

Il ajoute que les familles paieront les pots cassés de la reprise de l'ALSH.

Axel Hervet ajoute qu'il reviendra vers le conseil municipal à ce sujet. Suite à un courrier de monsieur Bernard Musset sous-préfet de Dinan, et en termes de légalité, il semblerait que la compétence pourrait être reprise au 1 Septembre 2022.

En recette de fonctionnement le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 58.124 euros, les impôts et taxes de 119.764 euros et les dotations forfaitaires et de péréquation s'élèvent à 80.576 euros égales au budget 2021.

La réforme de la taxe d'habitation impactant de très peu les ressources financières communales.

Quant à l'investissement Monsieur le Maire propose les travaux suivants :

Suppression des éclairages sur le parking de l'ancienne gare et le changement des candélabres sur la place du village. Il est également ajouté dans ce projet électrique deux prises à disposition pour les commerçants ambulants. Monsieur le Maire demandera au syndicat d'énergie un nouveau devis reprenant les coûts revus en termes d'inflation pour les candélabres mais aussi en y incorporant ces nouvelles prises.

Une table de ping-pong pour les jeunes pourrait être installée au quartier des ruelles, monsieur DIVEU va se renseigner pour l'achat et la mise en place de ce mobilier.

Le changement des dalles pour le jeu ludique de l'école, la remise aux normes électriques de la classe des CM2, néons et tableau. Monsieur Axel Hervet gèrera ces travaux.

Enfin, une exposition permanente extérieure pourrait être installée sur l'esplanade de l'ancienne gare. En effet il est proposé le projet de l'association « histoire patrimoine de la côte d'émeraude située à Dinard » qui propose de plancher sur l'histoire de la ligne de chemin de fer la brohinière Dinan, Dinard et la corrélation entre la partie rurale et littorale du territoire du pays de Dinan et de Dinard.

Cette exposition s'inscrirait également dans le cadre du futur parc naturel « Rance côtes d'Emeraude » et montrerait l'intérêt de faire découvrir aux randonneurs piétonniers et cyclistes l'histoire locale et le pourquoi d'une telle ligne de chemin de fer.

Le conseil municipal valide ces projets et en analysera les coûts.

Monsieur le Maire indique qu'il reviendra vers le conseil municipal quant aux différents devis ainsi que pour les maquettes à fournir pour cette exposition permanente.

Vote du budget primitif 2022 pour la Commune

Monsieur le Maire a détaillé le budget primitif principal communal pour l'année 2022 comme ci-dessus. Après délibération du Conseil Municipal, il a été procédé au vote à main levée :

Votants : 10    Votes pour : 10    Abstention : 0

Le budget primitif 2022 est approuvé à l'unanimité

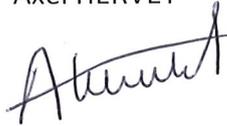
Le Maire,  
Arnaud CARRÉ



Erwann DIVEU

Absent excusé  
Procuration

Axel HERVET



Lucie CHEVALIER



Adeline PEPION



Thierry CHAPON

Absent non excusé

Charles LEFORT



Briec LABOUE



Amandine MORIN



Christine LOGUIVY



Sonia QUEMENER



